L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 19 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une grande propriété établie comme grocerie et résidence, dans une excellente localité, coin nord-ouest de Tremé et Chemin du Bayou. S'adresser sur les lieux ou 45 Passage de la Bourse. 13 juil—1sem

LE meilleur Gasoline au dessous du prix courant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

DEMANDES.

ON demande—Aux familles d'enregistrer leur adresse à l'American Labor Agency, 88 Royale pour se procurer, sans frais des cuisinières, etc. La femme de l'agent s'occupera des dames. 19 juil—

ON demande une dame d'un certain âge parlant le français et l'anglais, pour servir dans une grocerie. S'adresser coin Espagne et Chartres. 19 juil—1sem

ON demande au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine, une bonne pour s'occuper d'un enfant de sept ans et d'un petit ménage. S'adresser immédiatement. 15 juil—1 s

BOYS' BICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Pouech et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 846—Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Pouech administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juil—18 24 27

Succession de Catherine Travers veuve de Terence Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 534—Division A—Attendu que Ellen Blake femme de Cornelius O'Keeffe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Travers veuve de Terence Doyle décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juillet—18 24 27

Succession de Sidney J. Gilbert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17 21 26

Succession de Henry Hummel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—Division [illegible]—[illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17 21 26

Succession de Mme Kate Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible]—[illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 23

Succession de R. G. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—[illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Samuel Fasnacht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible] Avis est par le présent donné [illegible] les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Henry Barkinge et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 [illegible]—[illegible]
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juil—14 19 25

Succession de M. et Mme Charles Piepenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 517—Division A—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Charles Piepenbring décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de J. H. Oglesby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 261—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 22

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 367—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours [illegible] les raisons pour lesquelles le compte [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 22

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 954—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes [illegible] le compte [illegible] présenté par [illegible] B. Vinet administrateur [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juil—12 17 21

Succession de Florence L. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 514—Division A—Attendu que William E. Burgrove a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Florence L. Lee décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Edward E. Reynolds et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 513—Division E—Attendu que Mme Ada Virginia Reynolds a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward E. Reynolds et femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'îlet No 8 d'ap ès une esquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas. T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Montreuil, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante-deux, conformément à un plan du dit faubourg, dressé par J. Pilié, alors voyer de cette ville, le 16me jour de juin 1831, et déposé en l'étude de G. De Armas notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmira, entre la rue Clara et le chemin public sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante dix actions maintenant réduites à soixante-six actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesque les dites propriétés ci dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 16 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurent conformément au dit plan comme suit :

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro 175 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands-Hommes Congress et Royale ou Casacalvo, désignés par les numéros quarante, quarante et un et quarante deux. Le dit lot numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, tous les droits, voies et privilèges etc.

Ensemble avec les dites actions ci dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir : onze cent soixante seize dollars, montant sur le prêt capital, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1868 ; et une autre somme de mille cinquante dollars, le montant de la contribution des dites actions du capital avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars, à partir du 1er décembre 1873 et avec huit pour cent d'intérêt sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1886 et tous les frais de cette procédure et la vente et les taxes dues sur la cite propriété.

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire non échu, mais sujette à être appelée en vertu de la Charte et des règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de cinq mille quatre cent soixante dollars et il assumera toutes les obligations des actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa Charte et de ses règlements, et le reste s'il y en a du prix d'adjudication comptant.
CHAS W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21 376—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 11 août 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet No 666, lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Feliciana, et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11, et mesurant chaque trente et un pieds de face à la rue Montegut, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes, le lot No onze formant le coin des rues Montegut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, sous-voyer de la ville le 9 juillet 1884, et annexé à un acte pardevant Andry, notaire en cette ville, le 29 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de S. A. [illegible], d'après un acte passé pardevant Jules R. Legier, notaire public le 16 février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,573—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24,518—Mme Elisabeth Becker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Vve Elisabeth Becker soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Soniat, notaire en cette ville, le MARDI, 23me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 10 juillet 1888.
Signé : A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 juil—3 fau 24 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. C. Landry vs ses créanciers—No 24,439—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire Charles C. Landry est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant B. n Ory notaire, le 11me jour de juillet 1888, à 11 h. a. m., dans le but d'élire un syndic et que les sujets concernant cette pétition soient soumis et considérés par les mêmes et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—3f au 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs. ses créanciers—No 24,434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Kleber Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 26 juin 1888.
(Signé) : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE La LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24.277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

Succession de Moses Bonifacius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24,079—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13,18,22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans, d'un vaste assortiment de tissus, étoffes à robes, coton, toiles, mousquetaires, couvertures, étoffes à draps, rideaux, bonneterie et chaussettes, courtepointes, essuie-mains, draps, mouchoirs, broderies, notions et comptoirs, vitrines, vitrières, meubles de bureau, etc., ainsi que nombre d'autres articles et marchandises trop nombreux à énumérer, étant tout le contenu, marchandises, installations, fonds de magasin, etc., de cette vaste maison bien connue établie dans les trois magasins à deux étages, situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalie, aussi, le bail non expiré de la propriété.

Dans l'affaire de
Simon Gonsenheim vs Ferdinand Caspar, No 23,895 ;
H. & B. Beer vs le même, No 23,896 ;
Morris Gonsenheim vs le même, No 23,897 ;
W. G. Vincent vs le même, No 23,898.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 31 juillet 1888, à 10.30 heures a. m., de la propriété ci dessous décrite, à savoir :

Sur les lieux coin S. E. des rues Dryades et Thalie.

1° Le tout et en détail du contenu, installations, marchandises, comptoirs, vitrines, montres et tous autres effets mobiliers dans les trois magasins à deux étages situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalie, le tout selon un inventaire enregistré au bureau.

2° Le bail de Nicholas Burke à Ferdinand Caspar des trois magasins à deux étages au coin sud-est des rues Dryades et Thalie, et le droit d'occupation des dits magasins. Le dit bail a commencé le 1er octobre 1887 et expire le 30 septembre 1892, au taux de $175 par mois jusqu'au 30 septembre 1889, payable mensuellement ; et au taux de $200 par mois à partir de cette date jusqu'à l'expiration du bail, payable mensuellement.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18 juillet—18 24 28 31

VENTES PAR LE CONSTABLE

John G. Grant contre E. N. Waterman.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 10 693.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 90 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heure a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un lit Victoria, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans
17 juil—17 24 30

Vve Eugénie Chenet contre Mme Joséphine Rice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10 762—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 124 rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville le SAMEDI, 28 juillet 1888 à 11 heures a. m., la propriété décrite ci dessous, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
17 juil—17 24 28

Mme Vve C. Karst vs. M. et Mme Fly.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 10 7[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, au face de mon entrepôt, No 124 rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville le LUNDI 23me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m. la propriété décrite ci dessous à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
12 juil—12 19 23

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a reporté à l'Exécutif de cet Etat, conformément à la loi, les règlements suivants de Quarantaine, et qui en a indiqué les règlements :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de quarantaine aux dites stations.

Tous les navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports avec lesquels les intérêts sur des Antilles seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés, c'est à dire navires qui ont eu leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse au moment de leur arrivée ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel et autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante pourront, après inspection, franchir la quarantaine, si le Bureau de Santé juge convenable.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation, et en outre à une détention de pas moins de CINQ (5) JOURS PLEINS à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés, à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés, de l'être ou qui peuvent le devenir plus tard seront soumis à la sanitation maritime et toute détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine simplement pour l'inspection et la désinfection des navires, soit mise en vigueur à partir du VINGT NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Bâton Rouge, ce 4me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt huit.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour le Gouverneur :
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention :

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agent et agents consuls des navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions—pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.
7 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dry goods. Dry goods, Etc.

W. G. Vincent vs J. P. Fitzgerald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,969.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 28 juillet 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un lot de dry goods assortis, linges de table, mousquetaires, chemises de femme, bas, mouchoirs, nattes, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 juil—17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,056—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-de sous décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet 41 A sur un plan dressé par C. Zarmatski, daté le 25 août 1835, et déposé dans le bureau de Jos. E. D. Livaudais, alors juge pour la paroisse Jefferson, le dit îlet (maintenant No 135) étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quatrième ; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la succession de Mme Anaïs Vignié, veuve de B. N. Fortier, No 23,637 de la cour civile de district, et par ladite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Fortier, veuve de Fred. G. Rodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1874.

2° Une portion de terre située dans le même district et îlot, mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison, quarante deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Quatrième, soixante pieds sur une ligne parallèle à la rue Dublin et quarante deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Zimple. La dite portion de terre est située environ au centre de l'îlet et est la portion du fond des lots 13 et 14 décrits ci dessus.

Acquis par la défenderesse, comme légataire universel de la veuve B. N. Fortier, mentionné ci dessus, et par la dite veuve Fortier de la veuve P. Soniat Dufossat et autres, par acte pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 20 novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Randall Stewart vs. Patsy Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Deux (2) lots de terre avec améliorations, etc., situés dans l'îlet borné par les rues St Louis, Touti, Rochebiave et le Canal de Dessalines en cette ville, le lot nommé o. Un formant l'encoignure des rues St. Louis et Touti et de Touti et du Canal de Dessalines, mesurant vingt-huit (28) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis sur vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces de large au fond sur le Canal de Dessalines [illegible] le lot No 2 [illegible]

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael T. Carroll vs M. H. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 24 133. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le quatrième district de cette ville [illegible]

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant [illegible]
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—7 11 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacroste vs. Henry Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et demi de profondeur ; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari—No 23 51[illegible]—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé, et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance de droit et privilège de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.
E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 fen 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après, conçue dans les termes suivants, à savoir : Mme Régina Aronstein, femme, etc., vs son mari—No 21,323 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 25 juin 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein, veuve par un premier mariage de Solomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 juil—3f en 30 jours

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@160
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	165@200
Mulets, qualité moyenne	140@170
Mulets pour coton	—@—
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Continuation de la Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai JEUDI, 19 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes :

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

La balance du stock de châssis, portes, persiennes, impostes, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois, etc.

Aussi un lot considérable de bois brut et blanchi, etc., qui se trouve sur les lieux et sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage sur le Vieux Bassin.

Le tout d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juil—1f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immeuble lot de Cartes à jouer. Cartes à jouer.

Reuben H. Crane vs. John L. Gannage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,821. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 30 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 11 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST. BERNARD.

Vième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

—No 283—

Jean B. Dauterive et als vs. Louise E. Ezell et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs en face du bureau du journal officiel "le Progrès," rue Esteban, entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R. dans cette paroisse, le SAMEDI, 4ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M. la propriété décrite ci-dessous à savoir :

Deux certaines pièces de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans désignées par les numéros quatre et cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer le 27me jour de février 1851, et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St Bernard, et mesurant, ensemble, quatre cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre vingts arpents de profondeur, bornée à la partie supérieure par le cimetière National des Etats Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Maraudet et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Decomine Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter d'après un acte passé pardevant W. J. Castell en notaire à la Nouvelle Orléans le 31me jour de juillet 1878 enregistré au bureau du record [illegible] St Bernard, dans le livre No 11 folio 81. Un taureau Jersey et une [illegible]

Sur les termes et conditions suivants : Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur divisés par coupons, à la convenance des parties en litige, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Dubuclet Dauterive aura le droit d'enlever de la dite propriété avant la vente la maison qui y a été et est à présent sa propriété, la petite maison et la cuisine qui se trouvent sur la ligne inférieure de la dite propriété, ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui s'y trouvent au devant de la dite maison et plantes par lui. Le taureau et la [illegible] comptant.
E. E. NUNEZ.
Shérif de la paroisse St Bernard.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire de Arthur Rauch vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21 24[illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown, shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schenck syndic des créanciers de Arthur Rauch conjointement et conformément à cet ordre, les propriétés seront offertes à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 28 juillet 1888 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rochebiave et Tonti et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingé[illegible] 19 juin 1871, déposé dans l'étude de [illegible] Bouny notaire en cette ville. Le dit lot mesure en pied américain vingt huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de cent pieds et [illegible] à la rue Rochebiave et vingt-huit pieds un pouce et sept lignes de largeur dans le fond [illegible]

2° Quatre lots de terre avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Rochebiave, Tonti, et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un deux trois et quatre sur un plan dressé par [illegible] le 26 décembre 1836, déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 par devant F. de Armas alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St Pierre sur 98 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rochebiave [illegible] de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rochebiave, même mesure dans le fond et dix huit pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre vingt-dix huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rochebiave [illegible] dans le fond sur dix huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure seize pieds six pouces et cinq lignes de face sur la Promenade Carondelet, dix sept pieds huit pouces dans le fond, et quatre-vingt-dix huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et le [illegible] à la rue Rochebiave.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Et Charles H. Schenck, syndic des créanciers de Arthur Rauch.
27 juin—27—juil 10 17 24 28 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Colombus, désigné par le No 6 de l'îlet No 13, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 3 du livre de plans No 3. Le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28—3 10 17 21 juil

L'Etat ex rel. A. Brittin et als, Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,004.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison, receveur de la Metropolitan Police Tax Fund, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil—3,8,12

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurance annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Santell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
E. F. W. Backman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.

Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 97—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir :

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 978, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit, à savoir : Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, au pied américain.

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.
Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et déposeront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, au frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara. Succession de M. B. Muncy.

No 22,729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magnolia, Clara et Euphrosine et le Nouveau Chemin Coquille, désigné comme le terrain No 8 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade sur le Nouveau Chemin Coquille, 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Euphrosine, 107 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Clara, et 103 pieds et 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 7 et formant l'angle du dit Nouveau Chemin Coquille et des rues Clara et Euphrosine. Les améliorations comprennent une maison double à un étage en bois, cuisine, etc. La situation en est excellente pour sa location, étant près de la gare du Chemin de fer Jackson du Pont Magnolia et de la fonderie Coleman, etc.

Conditions—Comptant : assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant P. J. Fourchy notaire.
24 juin—24 juil 7 14 21 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Foulis ou Foulet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 439—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 21 juillet 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Tonti, désigné par le numéro onze de l'îlet No [illegible] sur un plan de D'Hémécourt, voyer en date du 30 juillet 1853 déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 27—juil 4 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 28 juillet 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Amelia et Antonine désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. F. Braun voyer, daté le 17 juin 1880 et déposé dans un acte passé pardevant Bendernagel, notaire le 11 décembre 1880, d'après ledit plan le dit lot mesure trente-six pieds neuf pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds, neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est due dix-huit cent [illegible] piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement à deux et trois ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, et portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété conformément avec la réclamation du plaignant et de la dite acceptance pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887. L'acquéreur assumera toutes les obligations de dit acte relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 750—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme les lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'îlet No Vingt-quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyte ex-notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pioneers Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 25 "C", borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Kothaus, voyer, étant les numéros vingt-un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1875, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente-sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard, par acte pardevant E. Commagère, recorder, en date du 10 septembre 1886, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre à folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Rooling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour — Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Rooling soit convoquée et tenue pardevant F. F. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ord nné et tenue pardevant Ferdinand Kitchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Rooling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 30 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juil—3f en 8 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vaches laitières, Chevaux, etc.

Succession de Martin Soye Coste.—No 24.146. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 31 juillet 1888, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à la résidence de M. John Kilshaw sur la Levée, après les abattoirs et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1888—

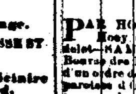

Dix vaches laitières, un cheval de tire, une charrette à lait, harnais, etc. etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
19 juillet—19, 26, 31.

Magnifiques chevaux, chiens de chasse un jumper, un sulky et harnais, etc.

PAR JAS. P. GUINAULT, ENCANTEUR.

Succession de Martin Soye Coste.

No 24,146—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LUNDI, 30 juillet 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1888

Un cheval, une jument, un jumper, un sulky, quatre selles, un lot de couvertes et harnais.

—Aussi—

Deux jeunes chiens de chasse setter.
Conditions—Comptant.
19 juil—19, 25, 29.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel.—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par la Promenade Carondelet les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'acquisition.
1 juil—1 7 14 21 28—4 août

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No. 24 117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu et conformément à un jugement rendu le 7 juin 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 juin 1888, dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite—savoir :

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, d'après titre français, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 123 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, arrière, cuisine et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant au second étage, salle de bains et grand salon, trois chambres, cabinet et grand salon, [illegible] chambres dans la mansarde.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit que l'acquéreur pourra faire en billets en coupons avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale [illegible] la dite propriété jusqu'à parfait paiement, [illegible] les clauses usuelles de non aliénation, de frais d'avocat et d'assurance [illegible]

Acte de vente [illegible] Faivre notaire public aux frais de l'acquéreur.
4 juil—1 7 14 21 28—4 août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888 pour compte de la succession de la propriété ci dessous décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 dans l'îlet 126 borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson, le lot No 8 mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles au pied américain. Les améliorations comprennent une résidence presque neuve avec quelques six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par la décédée par achat de Manuel Abascal, d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 6 octobre 1885, enregistré au livre [illegible] des aliénations livre 121 folio 815.

Conditions—1/2 ou plus comptant et la balance à un an avec 8 0/0 d'intérêt, les clauses usuelles pour frais d'avocat et d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14, 21 28 juil

Propriété Améliorée

—DE LA—

PLUS GRANDE VALEUR

—DANS LE—

Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et Claude, désigné par la lettre A d'après une esquisse dressée par P. A. d'Hémécourt, sous-voyer de la ville daté le 21 juin 1888, le dit lot mesure d'après la dite esquisse 47 pieds de face à la rue Quartier, 45 pieds 7 pouces et 4 lignes de large au fond et 38 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelque six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un an de crédit en un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra aussi contenir les clauses usuelles de non aliénation, huit pour cent de frais d'avocat, etc. L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal à celui du billet et transférer la police au détenteur du dit billet, et assumer et payer les taxes de 1888 au dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de et conformément au même ordre à 10 heures A. M. précises, le Samedi 4 août 1888, au No 151 rue Quartier, entre St Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci qu'e le 28me jour de mai 1888, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants :

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour : présents, J. N. Wolfson Esq., pour appelant ; Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats assignés par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, déboutant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de ses droits et privilèges sur la propriété, et il est décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 4ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—4 [illegible] a 30 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de Choix.

La grande et agréable résidence, No 66 rue de l'Esplanade, près Royale. Avec grand terrain faisant face à la rue Quartier.

Voisinage attrayant et embelli par les jolies résidences de MM. Xiques, Sagué, Chiapella et autres.

SERA vendue à l'enchère, SAMEDI, le 21 juillet, à midi, à la Bourse, No 74 rue St. Charles.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt, ensemble avec les clauses usuelles d'hypothèque, assurance, etc. Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire. Pour plus amples informations voyez le plan exposé à la salle d'encan. Cartes d'admission par les encanteurs.
MACON PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
11 juil—11, 21

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan :

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies, et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St. George, Caslix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872, et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 ; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. C. Prevot, notaire.
16 juin—16, 3 30—7 14, 21 juillet

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Joliet.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 juin 1888, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Un certain portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes maintenant Dauphine, Bagatelle maintenant Bourbon, Union Casacalvo maintenant Royale et Paix, désigné comme lot No 4 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une résidence en briques, double, à un étage avec mansarde et ses dépendances dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot notaire aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
14 juin—14 15 23 30 juil 7 14 21

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 23,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL encanteur. Bureau No 5 Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan :

[illegible] actions du fonds capital du Produce Exchange de la Nlle Orléans.

[illegible] actions du fonds capital du Mechanics & Traders [illegible] Exchange de la Nlle Orléans.

Conditions—Comptant avant le transfert.
[illegible] 14 21

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE LA

Liverpool and London and Globe Insurance Company

vs.

La Compagnie d'assurances Hope

De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur.

La "Chase" Cotton Yard and Fickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 [illegible] Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique, du District Est de la Louisiane signé le [illegible] 1888, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 30 [illegible] Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit :

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 300 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, et la même profondeur sur la ligne de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange 300 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presses, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par tout acheteur, mais ne seront pas comprises dans la vente.

Pour affaires de pickery ou presse à coton la localité est une des meilleures de la ville étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2° Une certaine étendue de terre ou habitation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et bornée par l'habitation anciennement connue comme la Compton Lower Place, et plus bas par une petite étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Winder Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant [illegible] moins 2212 (deux mille deux cent douze) acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides près du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terre avec environ 700 acres défrichées. Elle a une bonne résidence, quelque 14 cabanes et un moulin. La forêt magnifique de cyprès et de frêne.

3° Une certaine étendue de terre ou plantation ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St Martin, Etat de la Louisiane, sur cette rive du Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par les terres appartenant à Vinson et Marais, au sud par des terres appartenant à la succession de John B. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichées et la balance richement boisée.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16, 3 30—juil 7 14 21

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, [illegible]